



Bulletin des Syndiqués

Petites brèves

NOVEMBRE 2017

REFERENT LOGISTIQUE

Quel est le rôle du référent ?

- l'aide à l'organisation du service,
- l'aide au travail (manutention),
- ou le « flicage » des agents !!!



CHARTES ET PLANNINGS

Chartes et plannings déroulés doivent être rédigés par **l'équipe et le cadre**.

Chaque agent **doit** donner son avis (pour ou contre le planning et la charte mis en place) au moment de la signature.

IFTS

La direction a assuré qu'aucune balance horaire d'agent bénéficiant de l'IFTS ne doit être remise à zéro annuellement.

Pensez à vérifier le report de vos heures. Si ce n'est pas le cas, contactez-nous.



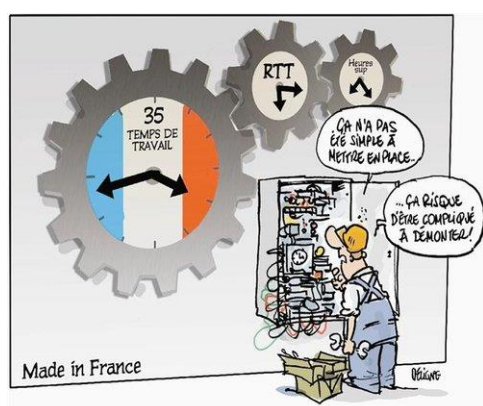
**Le syndicat, sans vous, ne peut rien faire.
Informez-nous, mobilisez-vous,
Ne lâchez rien !**

DIALOGUE SOCIAL

Notre syndicat tient à souligner la qualité du dialogue avec la DRH pendant cette période d'intérim. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'attention sérieuse portée à nos dossiers et des réponses rapides qui ont parfois pu nous faire défaut par le passé. Souhaitons que cela puisse continuer ainsi !



JE M'ENGAGE À MIEUX COMMUNIQUER.



CHRONOS ET PERTES D'HEURES

Chronos (nouveau logiciel balance horaire) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les agents doivent être vigilants et bien vérifier leur balance horaire au 31 décembre. Il ne doit pas y avoir de perte d'heures au 1^{er} janvier.

Dans le cas contraire, contactez-nous !

CAFE CGT

La CGT vous invite à une rencontre tous les vendredis matins autour d'un café.

N'hésitez pas à venir accompagnés de vos collègues



Venez échanger autour d'un café, tous les vendredis matins de 8h à 9h bureaux de la CGT, rez de chaussée, école des cadres, Bocage, ouvert à tous, syndiqués, sympathisants...

Si vous avez des informations ou des dysfonctionnements dans votre service, n'hésitez pas à nous les faire remonter par mail à syndicat.cgt@chu-dijon.fr

En cas de problème majeur dans votre service, téléphonez nous : 93488 24h/24h. En cas de non réponse, laissez un message !